

Commission « Aménagement des territoires et mobilités »

Rapporteurs : Michel BELLIER, Danielle CHARLES LE BIHAN, Jean-Yves LABBÉ, Jean-Luc PELTIER

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Communication relative aux rapports des délégataires de service public pour l'exercice 2021 »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Les rapports annuels des délégataires, conformément au Code de la commande publique, détaillent l'ensemble de leurs opérations et analysent la qualité des ouvrages et des services sur l'exercice 2021.

Ils concernent les domaines du transport régional de voyageurs, de la desserte maritime des îles, ainsi que de la gestion, exploitation et aménagements des ports et aéroports.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER apprécie que lui soient communiqués chaque année ces rapports détaillés sur l'exercice écoulé. Ils constituent un outil précis de suivi de l'évolution de l'activité et des trafics dans les réseaux relevant de la compétence du Conseil régional, de la mise en œuvre de la politique régionale et de compréhension des relations entre le Conseil régional et les délégataires (effectifs, finances, investissements, environnement, qualité). La reprise des mêmes rubriques d'année en année autorise des comparaisons, dès lors que les périodes de référence sont les mêmes.

2.1. Les ports

Les rapports des délégataires concernent 14 ports, essentiellement dans le Morbihan (7) et le Finistère (5) dont la plupart cumule plusieurs fonctions parmi lesquelles le transport de marchandises et de passagers, la pêche, la construction et la réparation navale, la plaisance.

Bien qu'appréciant le fait que les informations fournies soient très précises et détaillées, le CESER renouvelle la réserve exprimée l'an dernier concernant la contextualisation des tendances nationale et régionale qui devraient également cibler la pêche et la plaisance pour être en mesure de caractériser la situation des ports concernés au regard des évolutions tendancielle.

Concernant le transport de marchandises, si Brest et Lorient ont retrouvé leur niveau de trafic d'avant crises, la situation de Saint-Malo et Roscoff reste très préoccupante. Il en est de même pour le transport maritime des passagers, le trafic par ferries de ces 2 ports n'ayant représenté que 14% de celui de 2019 avant crises, car quasiment inexistant durant 6 mois.

2.2. Les aéroports

Le rapport fait état d'une reprise du trafic aérien au niveau national pour l'année 2021 (+30%), avec toutefois des disparités territoriales, et un niveau encore très éloigné du niveau de 2019 (-58%).

Sur les quatre aéroports propriétés du Conseil régional, et dans la suite logique du rapport sur l'année 2020 qui acatait déjà ces tendances, Brest et Rennes sont qualifiés de « résilients » (+42% par rapport à 2020 pour Brest et

+54% pour Rennes), tandis que le trafic reste stable par rapport à 2020 à Quimper, desservi seulement via l'OSP et que Dinard a perdu son activité commerciale en 2020.

Comme il l'a indiqué au moment de l'adoption de la décision modificative au budget, le CESER souhaiterait, en complément à ce bilan annuel, avoir des informations sur l'équilibre financier des quatre aéroports régionaux, sur la durée des contrats de concession. Il avait aussi souhaité avoir des éléments plus précis sur l'évolution des compagnies aériennes assurant la desserte (passagers et fret), l'évolution des effectifs (en baisse dans toutes les plateformes) et la politique de l'emploi développée au sein de chacun des aéroports. Concernant la politique de l'environnement, affichée par chacun des aéroports, des précisions sur les objectifs poursuivis, les dispositifs mis en œuvre et le financement, avec quelle contribution du Conseil régional étaient aussi les bienvenus.

Le présent rapport apporte des précisions intéressantes à ces questionnements. Le CESER suivra avec attention les évolutions de la desserte aérienne, les effectifs des différentes plateformes, la contribution financière du Conseil régional, et la prise en compte du développement durable dans ses différentes dimensions.

2.3. Les dessertes maritimes

Le CESER relève dans ce rapport des délégataires pour l'exercice 2021 une nette amélioration des trafics tant passagers que marchandises après deux années d'exploitation fortement impactée par la situation sanitaire dans notre pays et plus largement dans le monde. Les résultats d'exploitation sont en hausse dans un contexte de renchérissement des coûts de l'énergie. Le CESER relève d'ailleurs l'augmentation de la contribution régionale afin de maintenir l'équilibre économique des différentes concessions.

2.4. Les transports terrestres

Le rapport des délégataires 2021 témoigne d'une nette reprise de la fréquentation, singulièrement sur le réseau interurbain en Ille-et-Vilaine, avec une augmentation de l'ordre de 30% des trafics, même si en 2021 le niveau avant Covid-19 n'est toujours pas atteint (1 596 204 validations en 2021 vs 1 987 607 en 2019).

Le CESER s'inquiète de la situation dans le Finistère avec une baisse de l'ordre de 34% de la fréquentation du réseau interurbain par rapport aux années pré-Covid. La période de référence n'est cependant pas la même et inclut pour le Finistère une période de six mois de l'année 2020, encore très marquée par la crise, dans un département où la fréquentation commerciale de trajets domicile/travail reste importante. Le CESER attend donc d'en savoir plus sur la reprise de la fréquentation sur l'exercice 2021-2022.

Le CESER aurait souhaité connaître l'impact de la pénurie de conducteurs sur l'ensemble de l'activité de transport terrestre en 2021, ceci afin d'en appréhender les effets dans tous les départements.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- la dynamique de reprise de la fréquentation sur les années post-Covid ;
- les effets du renchérissement des coûts de l'énergie sur les différentes concessions tant maritimes que terrestres ;
- l'évolution de la situation de l'emploi et des mesures prises pour pallier au déficit de conducteurs sur l'exercice 2022.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

Communication relative aux rapports des délégués de service public pour l'exercice
2021

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité